



Pour un territoire attractif et accueillant

Notre objectif est d'améliorer le service à la population, dynamiser le territoire tout en respectant notre environnement et en créant du lien avec les habitants.

Dynamiser le territoire à travers la création de la ZA des Plattières qui a permis la réalisation de la station essence intercommunale, les investissements au camping Le Cozon, l'accompagnement de la création de l'Association Syndicale Autorisée pour l'exploitation forestière aux Lanches des Claret. Créer des infrastructures avec les investissements de voiries chaque année renouvelés, la création de parkings, à St Même, à la Maison Hermesende, aux Varvat, la réfection des sanitaires publics, du centre technique, du pont Nuât, des fours de villages, la sécurisation de la Maison Hermesende pour les associations locales, et bien sûr le groupe scolaire, investissement d'avenir pour le territoire.

Préserver la qualité de vie et l'environnement par la réalisation

Bulletin municipal



du réseau d'assainissement collectif et l'enfouissement des réseaux secs à la Fracette, par la mise en oeuvre du service public de l'assainissement non collectif, par le maintien des horaires d'ouverture du bureau de poste, par le transfert du service de l'eau au syndicat du Thiers pour sécuriser le réseau et améliorer la qualité de l'eau, par la mise en place d'un plan de circulation sur les chemins, par l'accompagnement d'un programme de préservation des pelouses sèches de la Fracette, par la préparation du plan d'accessibilité des voiries et espaces publics dans le bourg. Bien sûr, préparer l'avenir avec la modification du PLU, l'adhésion à l'EPFL et son portage foncier de la Maison Blanche, l'implication dans la fusion intercommunale. Tout en assurant un lien fort avec les habitants grâce aux conseils de hameaux, au bulletin municipal, au site internet et aux réunions publiques.

Brigitte BIENASSIS

Déneigement, un nouveau dispositif à l'essai pour la saison 2013/2014

Afin d'améliorer le service de déneigement et intégrer le nouveau groupe scolaire, les secteurs du Replat, pré du Comte et Roche Veran sont sous traités cette saison à l'entreprise Offredi TP, en complément des secteurs qui lui sont déjà confiés par contrat.

Ces dispositions visent l'amélioration du déneigement sur l'ensemble des voiries communales. Les agents communaux, ainsi libérés d'un secteur, pourront assurer plus rapidement les deux tournées nécessaires au déneigement complet des voies principales et secondaires des autres secteurs.

En ce qui concerne les routes départementales, l'entretien hivernal est assuré par le conseil général.

Des précautions à prendre par tous

Toutes les voies communales nécessitent le port d'équipements "neige" (indiqué par des panneaux routiers). Pensez à équiper vos véhicules : pneus neige, chaînes à neige obligatoires. Ne bloquez pas le passage du chasse-neige.

Déneiger devant sa maison et dégager la neige tombée de son toit.

Ne pas se garer sur la voie publique et penser à déplacer son véhicule garé sur les parkings publics pour permettre leur déneigement.

Et merci de rester courtois et de respecter le personnel communal, technique et administratif. Toutes et tous font le maximum pour que le service de déneigement soit le meilleur possible.



BREVES

Collecte de la banque alimentaire

Merci aux généreux donateurs qui ont apporté 244 kg de denrées alimentaires. En Savoie, la collecte a rassemblé 138 t et mobilisé 1400 bénévoles sur 97 lieux différents.



Réfection du pont Nuât

Les travaux commencés en octobre ont été interrompus fin novembre pour conditions météo hivernales. Ils reprendront au printemps pour une durée estimée à 3 semaines.

Loue appartement T5 - centre bourg - 112 m2 - 623 €

Situé au dessus de la Poste, sur 2 niveaux. Salle à manger, cuisine, 4 chambres, 2 salles de bain, 2 WC. Disponible au 1er janvier 2014. Chauffage urbain, jardin potager à disposition, stationnement gratuit sur parking public à proximité. Renseignements et visites : contactez la mairie au 04 79 65 81 33.



ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

Bilan des Conseils de hameaux : proximité et échanges

Deux fois par an, en tant qu'habitants de St Pierre d'Entremont Savoie, vous avez été conviés aux conseils de hameaux. Ces instances de démocratie participative sont organisées pour vous informer des travaux et projets de votre commune, pour aborder des thèmes particuliers, et surtout permettre à l'équipe municipale de mieux prendre en compte vos besoins, vos souhaits concernant la vie des hameaux. C'est également un lieu de rencontre entre voisins et un moment de convivialité où chacun est invité à s'exprimer sur le bien commun qu'est notre commune.

Chaque conseil de hameaux a évolué différemment dans l'animation et l'implication des habitants. Et chacun a développé ses propres particularités (véritable challenge culinaire pour certains, plus officiel pour d'autres).

En chiffres : 5 conseils de hameaux, réunis 2 fois par an pendant 6 ans : soit 60 conseils de hameaux (près de 180 heures d'échanges).

Thèmes particuliers abordés : Fonctionnement et objectif des conseils de hameaux, emplacement des panneaux d'information, déneigement, sécurité incendie avec les pompiers, le fleurissement, les 150 ans de rattachement de la Savoie à la France avec Gérard Martenon, le budget communal, le Plan Local d'Urbanisme, la traversée du Bourg, la future Intercommunalité Coeur de Chartreuse, l'eau avec Carmen De Jong, univesitaire, la forêt et la biodiversité avec le Parc de Chartreuse.



Conseil de hameaux

Lors des derniers conseils de hameaux, nous avons demandé à chacun de nous donner son avis sur ces rencontres. Voici la synthèse de vos réponses

Ce que les conseils de hameaux vous ont apportés :

- rencontres, débats et discussions entre les habitants, les voisins
- proximité avec l'équipe municipale, de bonnes informations communales et intercommunales, une vision globale des tâches complexes incombant à une municipalité
- des réflexions sur des thèmes variés et des connaissances avec intervenant spécialiste, une approche plus large de la vie dans la vallée, des pistes d'échanges pour mieux vivre ensemble.

Ce qui vous a manqué :

- parfois pas assez de participants notamment en 2013 (« pourquoi les gens se désintéressent ? », « Si moins de monde c'est que tout va bien », « Thème trop intellectuel », « Évite-t-on les vrais problèmes ? »)

- des actions concrètes dans les hameaux

Des suggestions d'amélioration :

- Coupler ce temps à un moment festif (atelier "champignons", fête du four, petit buffet avec participation de tous...)
- Fréquence et horaire : une seule fois par an, vers 17h, hors vacances scolaires, décider en séance de la date du prochain conseil
- Pour plus de participants : faire plus d'information et un rappel avant la date, questionner les absents pour connaître leurs attentes et les raisons de leur absence, travail en atelier ou groupe de travail, ...
- Rappel des règles de prise de parole : respect de la parole de chacun et la liberté de parole si cela reste dans le sujet
- À poursuivre, c'est très bien.

Et je conclurai sur un sentiment personnel de conseillère municipale, animatrice de deux conseils de hameaux : « une fois instaurer, on se demande comment on ferait sans..... » et un témoignage d'un habitant : « il ne m'a rien manqué dans les conseils de hameaux, car ils m'ont apporté beaucoup plus que ce que j'ai donné.... ».

Communauté de communes Cœur de Chartreuse : Démarrage au 1er janvier 2014 !

La nouvelle communauté Cœur de Chartreuse verra le jour, comme prévu, le 1er janvier 2014. Cette démarche de fusion a fait l'objet d'un intense travail collectif initié dès le printemps 2011 :

- Le portage conjoint par les Présidents des 3 communautés
- La présence assidue et active de 15 élus (5 par communauté) au comité de pilotage (COPI) qui s'est réuni 24 fois du 14 octobre 2011 au 29 novembre 2013
- L'implication constructive de nombreux élus communautaires au sein des 4 commissions de travail
- La présence de nombreux élus communaux lors des 3 réunions plénières qui ont ponctué la démarche
- La "tournée du facteur" qui a permis en juin 2013 de faire le lien avec les habitants

Ce travail collectif, indispensable pour construire un réel esprit communautaire, a porté ses fruits.

Le conseil communautaire comprend 40 membres, récemment désignés par les conseils municipaux. Il s'est réuni le 10 décembre pour mettre en place son bureau et être ainsi opérationnel dès le 1er janvier.

Le bureau est constitué du président et de 7 vices-présidents, dont les domaines de compétences sont répartis comme suit

- Président - Claude Degasperri
- Finances - Jean-Louis Monin
- Aménagement de l'espace, forêt et agriculture, valorisation du patrimoine - Jean-Paul Claret
- Développement économique industriel, artisanal, commercial et tertiaire - Denis Séjourné
- Développement touristique - Christiane Mollaret
- Environnement, logement et cadre de vie - Roger Villien
- Vie sociale - Nicole Vérard
- Communication et lien avec le territoire - Brigitte Bienassis

LES PROJETS

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE, OUVERTURE LE 16 DECEMBRE

C'est la rentrée ! Les travaux sont terminés et l'école est transférée dans ses nouveaux locaux. Le déménagement a eu lieu le 11 décembre pour la cantine et les 13 et 14 décembre pour l'école.



Groupe scolaire - entrée principale

Les enfants ont investi leur nouvel univers. Une soirée portes ouvertes est prévue le 20 décembre pour permettre à tous de découvrir cet établissement. Les professeurs, les ATSEM, le personnel de ménage et de cantine, toutes et tous vont maintenant prendre leurs marques et apprivoiser cet espace confortable et spacieux. Les premières semaines vont permettre d'ajuster le fonctionnement du bâtiment, tant du point de vue technique que dans son fonctionnement.

Les premières études démographiques menant à la réalisation de ce projet ont commencé en 2005. Le choix du maître d'oeuvre a été fait en février 2008. Il aura fallu 5,5 ans pour boucler le plan de financement et construire ce bâtiment. C'est une véritable opportunité pour notre territoire. Avec l'Equipement Multi Activité construit par la Communauté de communes, cet ensemble va constituer un pôle d'activités exceptionnel, dont les usages ne demanderont qu'à se développer. L'inauguration officielle de ces deux équipements aura lieu début 2014.

MAISON HERMESENDE - Une seconde naissance

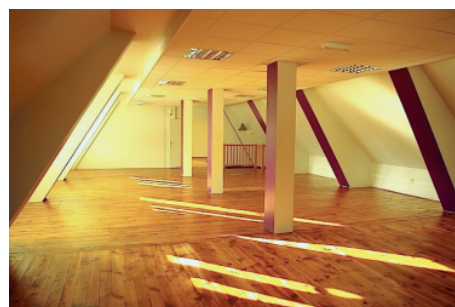
Après 15 ans d'attente et 3 mois de travaux, les 2 étages rénovés de l'ancienne maison paroissiale vont être mis à la disposition des associations locales courant décembre.

Après avoir hébergés dans des conditions de confort et de sécurité rudimentaires, les activités du Judo club des Entremonts, de la ludothèque, des Farendelles (pratiques musicales), de la chorale du Charmant-Som, des sections danse et gym de Sports et loisirs, du club « scrabble » et plus récemment des ateliers d'arts plastiques (dessin, peinture...), ... il devenait urgent de procéder à une mise aux normes générale des lieux.

Grâce à la mobilisation d'un budget de 160 000 € HT, réparti entre la commune de Saint-Pierre Savoie, maître d'ouvrage, et le conseil général, les locaux ont été complètement métamorphosés : les cloisons et les murs ont tous été repris, l'ensemble des menuiseries et les convecteurs ont été remplacés, l'installation électrique a été refaite à neuf, les planchers et l'escalier ont été restaurés.

Ce projet s'inscrit dans une opération plus vaste consistant en une réhabilitation en profondeur de l'ensemble du bâtiment, et qui a débuté par l'aménagement de la salle Notre-Dame en 2008 et la réfection de la cour haute en 2011.

La cour basse devra aussi être entièrement rénovée (enrobés et gardes-corps), dans le cadre de la mise en accessibilité de la salle Notre-Dame pour les personnes à mobilité réduite. Cette obligation réglementaire nécessitera également la création d'un perron équipé d'une rampe devant l'entrée du public. A l'issue de cette ultime tranche de travaux, plus d'un demi-million d'euros aura été investi sur des fonds publics, pour permettre à ce bâtiment de connaître une seconde jeunesse, tout en restant fidèle aux principes fondateurs de l'éducation populaire, présents depuis son inauguration en 1936.



Maison Hermesinde - étage

La communauté de communes Cœur de Chartreuse reprendra la totalité des compétences exercées par l'une ou l'autre des trois communautés. Les compétences qui n'étaient exercées que sur une partie du territoire seront étendues dès début janvier à l'ensemble du territoire. Pour exemple, la consultance architecturale, l'agriculture, l'assainissement non collectif ou les sentiers de randonnées. Quelques nouvelles compétences sont envisagées comme l'habitat et le logement ou l'organisation des déplacements.

Le choix a été fait d'adopter le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique afin de partager la richesse économique et de faire en sorte qu'elle bénéficie au territoire des 17 communes et de ses 16 500 habitants.



Un regard attentif a été porté à l'organisation de la gouvernance en accordant une attention toute particulière à la relation de la communauté avec ses 17 communes et avec l'ensemble des habitants du territoire. Le conseil communautaire définitif se mettra en place à l'issue des élections municipales de mars 2014. Il aura la charge de poursuivre la démarche engagée, de réfléchir à d'éventuelles compétences nouvelles et de faire vivre l'esprit communautaire.

Pour joindre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

ZI Chartreuse-Guiers – 38380 ENTRE DEUX GUIERS - Tél : 04 76 66 81 74

Fax : 04 76 66 13 65 - Mèl : accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

Les clefs de la tour n°23 - Décembre 2013

Citoyenneté et environnement

La quantité de nos déchets a doublé en 40 ans ! Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit environ 600 kg de déchets par an, qui se retrouvent dans nos poubelles et les conteneurs de tri ainsi qu'en déchèterie.

Certes, depuis une dizaine d'années, nous avons appris à les trier, à séparer les matières aisément recyclables comme le verre, les métaux ou le papier et à utiliser les déchèteries pour les déchets encombrants, dangereux.

Mais il reste toujours des déchets qu'il faut incinérer ou stocker. Le coût de la collecte, de l'incinération et du stockage est lourd et augmentera tant que les volumes de déchets augmenteront, et ce, malgré le tri.

Il est donc judicieux de réduire la quantité et la nocivité de nos déchets. Du reste, c'est le constat de la Communauté de Communes : la quantité de nos déchets non triés baisse chaque année depuis quelque temps.

Il est toutefois nécessaire de continuer sur cet élan : avons-nous tous un composteur ? Trions nous bien les verres, les cartonnettes, bouteilles en plastique, boîtes de conserve pour les apporter dans les conteneurs de tri ? Utilisons-nous systématiquement la déchèterie pour les objets encombrants et

TRIONS NOS DÉCHETS

les cartons ? Enfin préférons les produits peu ou pas emballés, de la production à la consommation en passant par le transport, les économies engendrées ne sont pas négligeables !



ELECTIONS 2014

Municipales : 1er tour le 23 mars - 2è tour le 30 mars

Européennes : 25 mai

Listes électorales

Inscrivez-vous avant le 31/12/2013 pour voter en 2014. Conditions à remplir : avoir la qualité d'électeur (être majeur, de nationalité française ou de l'Union Européenne et jouir de ses droits civiques et politiques), justifier d'une attache avec la commune (soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou taxe des entreprises).



Pièce d'identité obligatoire pour voter

Désormais, tous les électeurs, même dans les communes de moins de 3 500 habitants, devront présenter impérativement au moment du vote un titre d'identité (tout document officiel avec photo - art. R 60 du code électoral). Le vote sera refusé si non présentation du titre d'identité (Décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013).

Nouveauté - validité des suffrages

Dans la mesure où les déclarations de candidature sont désormais obligatoires dans toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte.

Vote par procuration

Si vous savez que vous serez absent le jour du vote, donnez procuration à la personne de votre choix inscrite sur la même liste électorale que vous, en vous rendant à la gendarmerie de votre lieu de résidence ou de travail.

ETAT CIVIL

MARIAGE Nathalie MARTENON et Stéphane BANDET se sont mariés le 14 septembre 2013



NAISSANCE Louane MOREL EDOUARD fille de David EDOUARD et de Coralie MOREL, est née le 6 septembre 2013.

DECES Odette CAUMONT est décédée le 28 mai 2013
Pascale PAIX est décédée le 23 août 2013
Gilbert LEVASSEUR est décédé le 14 septembre 2013
Gilbert GUIGUET est décédé le 22 octobre 2013



JOYEUSES FÊTES

AGENDA

CONSEIL MUNICIPAL : 7 janvier, 28 janvier, 28 février, 18 mars 2014

SOIREE PORTES OUVERTES / Nouveau groupe scolaire : 20 décembre 2013 de 17 h à 20 h

VOEUX DES MAIRES : 18 janvier 2014 à 19 h au nouveau groupe scolaire

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - Permanence du maire le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel :** contact@saintpierredentremont.org